

LA FRANCE DOIT SIGNER LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Monsieur le Président,

ÔTEZ-VOUS LA BOMBE DU CRÂNE

Depuis le 7 juillet 2017, l'ONU a adopté un **Traité d'interdiction des armes nucléaires** (appelé TIAN). Il conduit à interdire leur utilisation ainsi que la menace de leur utilisation. Ce TIAN est un instrument de droit international qui bat en brèche les arguments de la dissuasion. Il vient contester le mensonge de l'assurance-vie avancé par les 9 puissances atomiques¹.

Notre pays, la France, a boycotté tout le processus qui a mené à cette avancée majeure pour la Paix. Pourtant, la rédaction du TIAN a été motivée par les **conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires** (voir page 2), la mise en œuvre du droit international humanitaire et les processus de désarmement au sein de l'ONU.

Alors que les tensions entre les États nucléaires n'ont jamais été aussi fortes, l'urgence du désarmement nucléaire est évidente. Il ne peut exister de bonnes mains pour les bombes atomiques y compris celles du Président français, à la tête d'une puissance militaire très active.

« Si vous aimez cette planète, vous signerez ce traité » : c'est l'appel que le Mouvement de la Paix lance au Président de la République. Une grande campagne pour que la France ratifie le TIAN est lancée avec une pétition nationale (www.mvtpaix.org). Un sondage IFOP confirme que cette aspiration est majoritaire (voir page 4).

Le dimanche 14 octobre 2018, devant tous « les lieux du crime », là où la France fourbit ses armes nucléaires, **unissons-nous pour mettre un terme à la menace des bombes atomiques.**

¹ USA, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine, Israël, Inde, Pakistan, Corée du Nord

76%

**des Français en faveur de l'engagement de la France
dans un processus d'élimination des armes nucléaires**

La France doit ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires

(Sondage IFOP - Le Mouvement de la Paix / La CROIX / Planète Paix)



ÉLIMINER L'ARME ATOMIQUE POUR PRÉSERVER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

ÇA COÛTE UN POGNON DINGUE !



■ 1 Avion rafale 100 000 000€
L'équivalent de 30 salles
culturelles de taille moyenne



■ Porte-avion 2 926 000 000€
L'équivalent de 1 an de nourriture
pour 20 millions de réfugiés



■ 1 Missile M51 120 000 000€
L'équivalent de 100 scanners
corps entier



■ 1 Avion Mirage 26 600 000€
L'équivalent de deux collègues
ruraux de 300 élèves chacun



■ 1 SNLE (sous-marin nucléaire
lanceurs d'engins) 2 500 000 000€
(sans équipements militaires)
L'équivalent de 25 équipements
sportifs type Arena

LES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DES ARMES NUCLÉAIRES

La bombe atomique a tué à Hiroshima et Nagasaki. Elle tue encore ! Les descendants des victimes japonaises développent des cancers liés aux conséquences génétiques de l'irradiation de leurs parents. Cela concerne aussi plusieurs millions de personnes qui ont été irradiées lors des plus de 2000 essais nucléaires recensés. Ainsi les bombes atomiques sont des armes de guerre dont les conséquences humanitaires et environnementales ne s'arrêtent pas aux effets destructeurs immédiats de l'explosion.

En cas de conflit, l'explosion de ces armes de destruction massive, même lors d'un conflit régional, aurait des conséquences planétaires catastrophiques insurmontables pour la survie de milliards d'êtres humains (hiver nucléaire). Des effets destructeurs tels qu'aucun état ni aucune organisation ne pourraient faire face pour porter

assistance aux victimes rescapées.

Des enquêtes récentes ont montré que le risque d'accident était loin d'être nul, puisqu'il s'en est déjà produit de nombreux. Les sources d'erreurs humaines et techniques inventoriées sont si nombreuses qu'il est admis aujourd'hui que seule la chance nous a préservés jusqu'à ce jour d'une catastrophe insurmontable.

Ce sont là les raisons qui ont conduit des diplomates et des ONG (dont ICAN) à rédiger un traité d'interdiction pour, comme nous y invite la Charte des Nations Unies : « **préserver les générations futures d'indicibles souffrances** ».

Il ne peut donc exister de bonnes mains pour détenir des armes nucléaires. L'étape de la ratification du traité est un pas décisif pour un monde pacifique et solidaire débarrassé des armes nucléaires.

LES ARMES NUCLÉAIRES, UNE POULE AUX ŒUFS D'OR

La stratégie de « dissuasion » nucléaire adoptée par la France repose sur la crédibilité des moyens nucléaires. Aussi, industriels et financiers s'en donnent à cœur joie pour proposer des moyens de plus en plus sophistiqués pour garantir que les bombes atomiques arriveront, sans faillir, sur les cibles désignées. Les sommes nécessaires pour répondre à cette exigence se comptent en milliards d'euros.

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires prend en compte le poids du complexe militaro-industriel et financier. Il interdit tout ce qui permet de fabriquer, transporter, stocker ou financer les armes nucléaires. C'est cet aspect du traité qui conduit aujourd'hui les organisations d'ICAN au sein de la campagne « Don't bank the Bomb¹ », à stigmatiser les institutions financières qui soutiennent l'armement nucléaire.

En France c'est la BNP qui tient la tête avec 5,4 milliards de dollars investis dans cette industrie suicidaire. On y retrouve aussi le Crédit Agricole, AXA.

Certains établissements financiers ont pour leur part établi une politique de placements éthiques. Ils vont, avec l'entrée en vigueur du TIAN, retirer leurs investissements dans l'industrie nucléaire militaire. C'est l'annonce faite au printemps 2018 par la Deutsche Bank ... L'objectif maintenant est de faire en sorte que ce comportement louable devienne la norme pour toutes les institutions financières. Les clients que nous sommes ont un rôle à jouer en exigeant de nos banquiers qu'ils respectent le droit international.

La paix et le désarmement, ça peut rapporter gros si l'on transfère tous ces moyens financiers au service de la mort vers des investissements au service de la vie.

¹ « Ne financez pas la bombe »

DÉPENSES MILITAIRES MONDIALES

(Chiffres du SIPRI)
+ 104 % en 16 ans

2002 : 850 milliards de dollars

2017 : 1739 milliards de dollars

LOI DE PROGRAMME MILITAIRE

Les parlementaires ont voté
37 milliards d'euros
sur les 7 prochaines années
pour renouveler l'arsenal d'armes
nucléaires de la France

ILLÉGALITÉ ET IRRESPONSABILITÉ

En signant le Traité de non-prolifération les pays dotés d'armes nucléaires, membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU, se sont engagés : « Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. »

Cet engagement n'est pas tenu. Au contraire les puissances atomiques modernisent et renouvellent leurs arsenaux.

Elles sont dans l'illégalité et dans l'irresponsabilité..

■ Préambule :

Le traité reconnaît les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires. Il indique que tout emploi d'armes nucléaires serait contraire aux règles du droit international. Il insiste sur la reconnaissance des souffrances des Hibakushas (victimes des bombardements atomiques), l'importance de la mise en œuvre des accords multilatéraux de désarmement existants et l'éducation à la paix et au désarmement.

■ Interdiction (Article 1)

Les États parties s'engagent à ne jamais :

- Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir, posséder, stocker, transférer, accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires.
- Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires.
- Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires.

Il est également interdit d'aider quiconque à se livrer à l'une de ces activités proscrites.

■ Garanties (Article 3)

Les garanties demandées sont d'un niveau équivalent à celles demandées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), assurant ainsi une grande fiabilité dans le respect du traité et la surveillance des activités de tous les États.

■ Éliminations (Article 4)

Les États possédant des armes nucléaires peuvent rejoindre le Traité de 2 façons :

- Adhérer puis détruire les armes nucléaires : l'État élabore un plan d'action avec des échéances précises pour la destruction de son arsenal nucléaire
- Détruire les armes nucléaires puis adhérer : une autorité internationale compétente est désignée pour vérifier que la destruction de l'arsenal nucléaire a été complétée de façon irréversible.

Texte complet disponible sur :

www.mvtpaix.org et www.icanfrance.org

LES AUTRES TRAITÉS D'INTERDICTION



ARMES BIOLOGIQUES INTERDITES EN 1972



ARMES CHIMIQUES INTERDITES EN 1993



MINES ANTIPERSONNEL INTERDITES EN 1997



ARMES À SOUS-MUNITIONS INTERDITES EN 2008



ARMES NUCLÉAIRES INTERDITES EN 2017



Depuis sa création, l'ONU a permis l'adoption de traités de limitation et d'interdiction des armes de destructions massives. De tous les types d'armes les armes, atomiques sont les plus faciles à contrôler. Cette carte postale donne les différentes dates d'interdiction. A chaque fois, de premiers états ou des ONG ont commencé à travailler avant que la grande majorité des pays s'y engouffrent et que le traité devienne une norme. Depuis la fin des années 1990, la société civile a été de plus en plus présente dans ces processus. ICAN (la campagne internationale pour abolir l'arme nucléaire), initiée en France par le Mouvement de la Paix et développée maintenant par ICAN-France, a été un élément moteur pour l'adoption du Traité d'interdiction des armes nucléaires.

LES ZONES EXEMPTES D'ARMES NUCLÉAIRES (ZEAN)

Depuis l'adoption du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (1968), l'immense majorité des États a renoncé à l'arme atomique.

11 pays ont été possesseurs de l'arme atomique ou avaient développé des technologies et des programmes permettant d'y parvenir : Afrique-du-Sud, Biélorussie, Ukraine, Kazakhstan, Suède, Brésil, Argentine, Irak, Libye, Algérie, Australie.

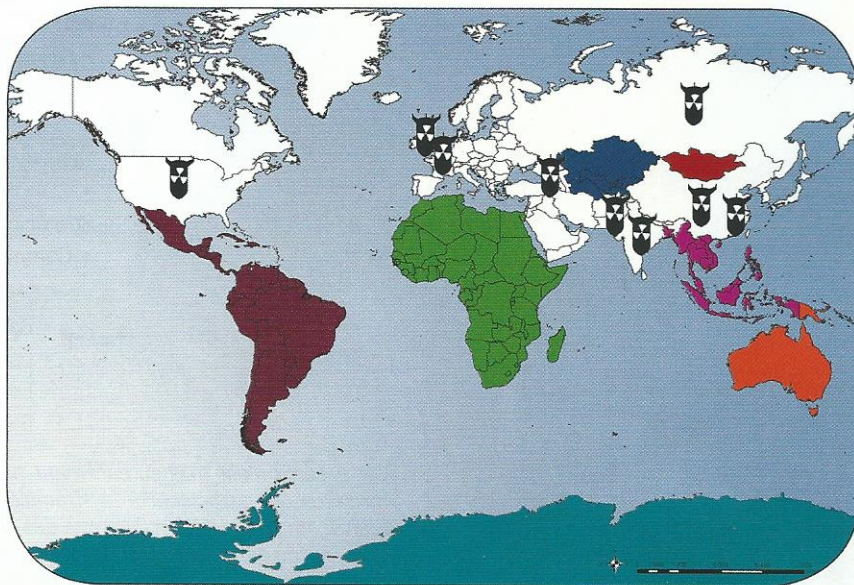
Actuellement il existe 6 zones exemptes d'armes atomiques. Elles représentent tout l'hémisphère sud, soit près des 2/3 des pays du globe.

Ces pays sont-ils menacés pour leur sécurité ?

Il reste seulement 9 pays disposant de l'arme atomique :



Russie (7500)	Pakistan (120)
États-Unis (7200)	Inde (110)
France (300)	Israël (80)
Chine (260)	Corée-du-nord (10)
Grande-Bretagne (215)	



L'INTERDICTION AVANCE, QUE FAIT LA FRANCE ?

NOUS SOMMES LA MAJORITÉ !

Sondage exclusif IFOP / Le Mouvement de la Paix / La Croix / Planète Paix

A l'occasion des 50 ans du TNP et du premier anniversaire du Traité d'interdiction des armes nucléaires, le Mouvement de la Paix a commandé un sondage auprès de l'IFOP. Cette étude a été menée du 22 au 25 juin 2018 auprès d'un échantillon de 1001 personnes âgées de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

Résultats complets sur www.mvtpaix.org

Vous personnellement, êtes-vous favorable à ce que la France :

► **s'engage dans un processus international d'élimination** totale et contrôlée des armes atomiques, tel que prévu par les Nations-Unies ?

Opposé 24%

Favorable 76%

► **renouvelle et modernise** ses armes atomiques (sous-marins, missiles, etc.) ?

Opposé 56%

Favorable 44%

► **exporte des armements** et sa technologie militaire ?

Opposé 61%

Favorable 39%

► Un Traité d'interdiction des armes nucléaires a été adopté à l'ONU le 7 juillet 2017. Les neuf puissances nucléaires dont la France ont boycotté le processus de ce traité. Êtes-vous favorable à ce que la France doive maintenant **s'engager dans ce processus, c'est à dire signer et ratifier ce Traité d'interdiction des armes nucléaires ?**



SIGNEZ LES PÉTITIONS
POUR QUE LA FRANCE S'ENGAGE DANS LE TIAN
www.mvtpaix.org

ENSEMBLE POUR L'INTERDICTION

Le **dimanche 14 octobre 2018**, soyons nombreux devant chacun des lieux en France, où se prémédite désormais le crime de guerre nucléaire. Auréolés du **Prix Nobel de la Paix 2017**, attribué à la campagne internationale ICAN, nous y représenterons paisiblement avec conviction la majorité des français qui refuse d'assurer notre sécurité avec des armes interdites !

La France ne peut pas rester à l'écart de la marche du monde vers l'abolition des armes atomiques. Elle doit maintenant signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Il est primordial d'ouvrir le débat national sur l'arsenal nucléaire mortifère et sur la stratégie suicidaire de dissuasion qui lui est attribuée.

Partout, les comités du Mouvement de la Paix avec leurs partenaires, ICAN-France et le collectif «En Marche pour la Paix» organiseront ces rendez-vous pacifiques pour que monte du peuple la volonté de choisir entre la folie barbare de la culture de guerre et la force paisible de la culture de paix pour assurer notre sécurité collective.

Pour participer à la réussite de ces rendez-vous et prendre votre part à la marche historique vers l'abolition des armes atomiques :

- contactez le comité local le plus proche
- commandez du matériel de communication

Informations : www.mvtpaix.org 01.40.12.09.12

LES LIEUX DU CRIME

COMPOSANTE SOUS-MARINE

- 4 Sous-marins Nucléaires Lanceurs d'Engins (SNLE), l'Île Longue
- Escadrille des 6 Sous-marins Nucléaires d'Attaque (SNA), Toulon
- Port d'attache des Sous-marins en cours de démantèlement, Cherbourg

ESSAIS ET MAINTENANCE PHYSIQUE

- Lieux de fabrication, maintenance et de démantèlement des armes, **Valduc**
- CELM - Centre d'Essais de Lancement de Missiles, **Biscarosse**

SYSTÈMES DE SIMULATION

- Laser Mégajoule, au **Barp**
- Supercalculateur Tera 100 du CEA, **Bruyères-le-Châtel**
- **Valduc**

CENTRES DE COMMANDEMENT DES FORCES NUCLÉAIRES

- Centre opérationnel des forces nucléaires, Élysée, **Paris**
- COFAS - Centre d'Opérations des Forces Aériennes Stratégiques **Taverny** et Mont Verdun, **Lyon**
- COFOST 1 et 2 - Centre d'Opérations des Forces Océaniques Stratégiques **Brest** et Mont Verdun, **Lyon**
- Communication, **Villemagne**

COMPOSANTE AÉRIENNE

- Base aérienne de stationnement, **Saint-Dizier**
- Escadron de Rafale, Groupe de Ravitaillement en Vol, **Istres**
- Escadron de Rafale, **Landivisiau**
- Base aérienne de stationnement, **Avord**

Cette carte n'est malheureusement pas exhaustive des équipements militaires qui participent à la stratégie de domination atomique de la France, en contradiction flagrante des Traités signés. Nous les appelons «les lieux du crime» car c'est là que se conçoivent et se mettent en œuvre les préparatifs de la guerre atomique, immorale et illégale.



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Manifestation devant la base militaire de Avord (juillet 2011) - Mouvement de la Paix



LE DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018,
MOBILISONS NOUS SUR LES LIEUX DU CRIME